

République Française  
Département du Haut-Rhin  
**COMMUNE DE  
SOULTZBACH-LES-BAINS**

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	14
Procurations :	01
Absents :	00

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance Ordinaire du 5 juin 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe GLORIAN, Maire  
Présent(e)s : Philippe GLORIAN, Line GUTHLEBEN-BRUCKERT,  
Paul IMHOFF, Magalie DIERSTEIN, Francis STADELMANN, Arnaud  
MICHEL, Pauline DEGOUT, Maxime MULLER, Pascal SIROP,  
Séverine STEIBLE-ANNEHEIM, Véronique OTTE, Stéphanie  
FALZONE, Jean ELLMINGER, Henri LAUNOIS

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Christine WEBER donne procuration à  
Henri LAUNOIS

---

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLORIAN, Maire.  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026
3. Communications du Maire
4. Communications des Adjointes
5. Dossiers d'urbanisme
6. Formation des élus municipaux
7. Travaux dépôt communal : avenant n° 1 – Lot n° 9 – Electricité
8. Désignation des délégués de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
9. Organisation du temps scolaire rentrée 2026-2027
10. Divers

**1. DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Floriane GICQUEL, secrétaire générale de mairie, est désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément aux dispositions du titre IV, article L2541-1, L2541-6 et L2541-7 du CGCT applicables aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

**La désignation est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**2. APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 21 AVRIL 2026**

Le Conseil est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

**Ledit Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Communications générales et Informations légales**

**3.1. Communications générales**

Rencontre avec M. SPIESER. Comptage des animaux de 22h à 1h du matin. Belle expérience.

Réception de l'ANC au mois d'avril. Ravi d'avoir vu M Jean SIRY.

Réunion du SIVU pompiers et visite de la caserne de Soultzbach-les-Bains le 3 mai.

Remerciements pour l'invitation à M. et Mme ALTOE Roger et Charlotte.

1<sup>er</sup> mai 2026 : Bravo à l'organisation du Vereins'hüss et des bénévoles pour la marche populaire, une belle réussite.

Bien reçu le courrier de l'association Ô Village.

Sinistre de décembre 2025 d'Enedis en cours + lettre AR d'Enedis

8 mai, première cérémonie de M. le maire. Mes remerciements aux musiciens et aux pompiers.

Départ du village de Mme MEGNOUCHE, pot organisé pour son départ. Une grande émotion.

Maxime MULLER a participé à la réunion du SCOT.

Arnaud MICHEL a été élu délégué au Territoire Energie Alsace

19 mai : Tribunal Administratif de Strasbourg avec une délibération le 9 juin

Communauté des Communes pour les représentants de notre commune :

- Représentant de la CCVM à l'association Club Vosgien de la Vallée de Munster et Représentant au Conseil d'exploitation de la régie Assainissement de la Vallée de Munster : Philippe GLORIAN.
- Représentante de la CCVM au sein de l'association de gestion de la petite enfance : Line BRUCKERT.
- Représentant délégué suppléant de la CCVM au SITEUCE et représentant suppléant de la CCVM au Conseil d'exploitation de la régie Assainissement de la Vallée de Munster : Francis STADELMANN

Visite du village et points avec la brigade verte sur les problématiques de stationnement et sur la règlementation routière.

Porte ouverte Service de Gestion Comptable Colmar

Réunion d'information aux nouveaux élus avec le préfet et les Procureurs de la République de Colmar et Mulhouse.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y aura une modification des heures de l'éclairage publique en passant de 22h30 à minuit.

Courrier de M. BOEGLIN du SGC de Colmar suite à une insuffisante de trésorerie.

Ligne de trésorerie de 300 000 € ouverte en 2024 auprès du Crédit mutuel à rembourser le 30 juin 2026. Rencontre avec M. LEIBEL du Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux de Wintzenheim le 6 mai et 15 mai. Le Crédit mutuel ne souhaite plus reconduire la ligne d'une année.

### **3.2. Informations légales**

Conformément aux termes de l'article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 20 juillet 2020.

Ceci, en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Droit de Prémption Urbain (DPU) :**

- Numéro 7 du 20 mai 2026 : 7 Grand'Rue – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS (section 01 – Parcelle 87).

**Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain pour les mutations ci-dessus mentionnées. Le Conseil municipal prend acte.**

## **4. COMMUNICATIONS DES ADJOINTS**

### **4.1. Communication du 1<sup>er</sup> adjoint**

Repas des bénévoles de la commune le 19 juillet à l'étang de pêche.

Point à temps réalisé cette semaine par l'entreprise Matrol.

Démontage de la chaudière gaz de l'école et résiliation du contrat gaz, chaudière électrique.

24 avril 2026, formation de Sylvain pour la balayeuse, remerciement à M. BANDINI.

Le 7 mai distribution aux habitants du terreau par moi-même et le maire pour aider les ouvriers de notre commune

Réunion publique fin juin concernant les différents projets en cours.

#### **4.2. Communication de la 2<sup>ème</sup> adjointe**

Commission communication : le site internet est en cours de mise à jour, nous avons créé une rubrique "petites annonces", afin que les personnes du village puissent avoir un endroit pour eux. Nous travaillons sur le prochain bulletin communal, si certaines commissions souhaitent aborder un sujet particulier, a une idée de thème, d'article, merci de nous le signaler.

RPI Soultzbach/Wasserbourg : Suite à la fermeture d'une classe, nous avons dû revoir la répartition des classes au sein du RPI. Après réflexions avec M. Kabucz, nous avons choisi de répartir les classes de la manière suivante : 3 niveaux de maternelles et probablement ½ CE2-CM1-CM2 seront à Soultzbach, les CP-CE1-1/2CE2 à Wasserbourg.

Nous acterons cette répartition la semaine prochaine avec la directrice du RPI et nous déciderons si nous restons sur ce choix concernant la classe de CE2.

Fleurissement : le fleurissement de la commune pour la saison estivale se termine. Nous souhaitons remercier tous les bénévoles qui ont participé aux plantations, au désherbage et qui se charge maintenant de l'arrosage, mesdames Joëlle et Régine Cardot, monsieur et madame Bignot, madame Klencklen.

Nous sommes actuellement adhérent au label Villes et Villages fleuries, avec la distinction deux fleurs. Celle-ci sera réévalué en 2027.

J'ai fait appel aux experts afin de bénéficier de conseils spécifiques et d'avoir un audit avec des recommandations et des outils de progression, cette visite est prévue en septembre ou octobre.

Nous allons planifier le passage de la commission fleurissement dans le village pour les maisons fleuries. Notre jury sera consolidé par les connaissances d'une professionnelle.

Nous avons planifié la journée citoyenne pour le 19 septembre.

#### **4.3. Communication du 3<sup>ème</sup> adjoint**

##### **Réunions extérieures**

Installation SITEUCE  
Installation Syndicat Fecht amont

##### **Commission eau**

Bilan eau 2025, rapports ARS, rapport PFAS au Syndicat des Eaux négatif  
Etat des lieux et installations municipales et syndicales  
Bilan des traitements

Actions en cours, suivi compteur, suivi fuite et raccordements, mise à niveau du traitement, automatisation des vannes, fontaines.

##### **Projets**

Place du Vereins'hüss : réunion avec l'atelier Moka, le PNRBV et l'ADAUHR. La Région a donné un accord favorable de 500 000 € pour la demande de subvention.

Ponts du Krebsbach : réunion avec la DREAL et l'OFB le 1<sup>er</sup> juillet.

Jardins familiaux

## **5. DOSSIERS D'URBANISME**

### **5.1. Déclarations préalables de travaux**

22 avril 2026 : DP 068 316 26 00010 – Monsieur Tobias KIRSCHMEIER – Ravalement de façade – 17 rue du Rempart – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS – **Demande en cours**

13 mai 2026 : DP 068 316 26 00011 – Aprium ENERGIE – Pose de 7 panneaux photovoltaïques – 8 rue du Stauffen – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS – **Demande en cours**

20 mai 2026 : DP 068 316 26 00012 – Madame Océane BESUGO – Remplacement porte d'entrée – 20 route de Wasserbourg – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS – **Demande en cours**

20 mai 2026 : DP 068 316 26 00013 – Madame Océane BESUGO – Remplacement menuiseries extérieures – 20 route de Wasserbourg – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS – **Demande en cours**

3 juin 2026 : DP 068 316 26 00014 – Madame Chantal PAGANI – Modifications diverses – 2 chemin de Hohlweg – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS – **Demande en cours**

### **5.2. Certificat d'urbanisme**

20 mai 2026 : Cua 068 316 26 R1010 – Maître Carole KEMPKE pour les terrains situés 7 Grand'Rue – 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS

### **5.3. Permis de construire**

./.

## **6. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX**

M. le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, M. le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**7. TRAVAUX DEPOT COMMUNAL : AVENANT N° 1 – LOT N° 9 : ELECTRICITE**

Monsieur le Maire explique que suite à des suppressions de travaux, le Conseil municipal est amené à approuver l'avenant au contrat ci-dessous.

**- Identification de la personne morale qui passe le marché :**

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SOULTZBACH-LES-BAINS ;

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire, Philippe GLORIAN ;

Titulaire du Marché Lot n° 9 – Electricité : Entreprise R. JOOS – 47-66 rue du Général de Lattre de Tassigny - 68140 MUNSTER

Marché notifié le 22 novembre 2023 pour un montant de 28 715,31 € HT

**- Définition de la nature et étendue des travaux retirés :**

Retraits au niveau de l'éclairage, prises de courant, éclairage de sécurité, alarme incendie, porte sectionnelle

**- Coût général du lot Electricité**

Montant initial du marché : 28 715,31 € HT

Montant de la modification : - 573,97 € HT

**Nouveau montant : 28 715,31 – 573,97 € HT = 28 141,34 € HT**

% d'écart introduit par l'avenant : 2 %

Soit un montant TTC de **33 769,61 €**

Ces explications apportées,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-11 ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 relatifs aux marchés à procédures adaptées ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2022 retenant le Bureau d'Architectures Atelier D'FORM 20 rue de Munster - 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS pour la maîtrise d'œuvre autorisant le Bureau à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes les décisions concernant les modifications ;

**VU** les crédits à inscrire au budget 2026 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal 20 novembre 2023 à l'attribution du marché des travaux pour la construction d'un hangar communal rue des Bains à SOULTZBACH-LES-BAINS comprenant le lot N°9 Electricité notifié le 22 novembre 2023 pour un montant de 28 715,31 HT soit **34 458,38 € TTC** ;

**CONSIDERANT** que le retrait de ses prestations constitue une moins-value financière de 573,97 € HT ce qui représente une diminution de 2% par rapport au marché initial pour le lot électricité ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le bordereau de prix nouveaux relatif au marché de travaux pour la construction d'un dépôt communal rue des Bains à SOULTZBACH-LES-BAINS ;
- **DE CONCLURE** avec l'Entreprise R. JOOS un avenant de moins-value d'un montant de 573,97 € HT pour le lot électricité portant ainsi le montant total du marché à 28 141,34 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et de procéder à son exécution ;

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à réaliser toutes les formalités utiles.

**8. DESIGNATION DES DELEGUES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAHR)**

Le Conseil Municipal désigne les délégués appelés à siéger au sein du Comité :

Ont été élus :

Délégués Titulaires	Nb voix
Philippe GLORIAN	15
Paul IMHOFF	15

**9. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2026-2027**

Le Conseil d'école du RPI Soultzbach-Wasserbourg ainsi que les communes de Soultzbach-Les Bains et Wasserbourg ont l'obligation de statuer sur les horaires du RPI pour la rentrée à venir.

En date du 2 avril 2026 le Conseil d'école a opté pour le maintien des horaires actuels.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

**D'ACTER** acte à son tour le maintien des horaires comme suit :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées
- 6h00 maximum par journée et 3h30 maximum le matin et 2h30 l'après-midi
  
- Horaires :
  - o 8 demi-journées effectuées les lundi-mardi-jeudi et vendredi
  - o Ecole de Wasserbourg : 8h15 à 11h45 et 13h30 à 16h00
  - o Ecole de Soultzbach-les-Bains : 8h25 à 11h55 et 13h40 à 16h10
  - o 1h45 de pause méridienne

M. ELLMINGER soulève que le bus monte deux fois par jours à vide pour chercher les enfants à Wasserbourg.

**10. DIVERS**

Nuisance signalée concernant le bruit au lavoir.

Fabien BIGNOT nous invite à visiter son exposition de minéraux. A voir en octobre 2026 avant un conseil municipal.

Clôture de la séance à 22H10.

Prochain conseil municipal le 18 août 2026